

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le quinzième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 02 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2019-01-R001

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante:

- Ajout du point 7.3 – Collectes supplémentaires pour le bac brun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-01-R002

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

2019-01-R003

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DECEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie des procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2018 à 19 h et 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de décembre 2018.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

Aucun point soumis

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

Aucun point soumis

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 06 pour se terminer à 19 h 48.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2019-01-R004

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 5 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant 411 937 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 5 décembre 2018 au 15 janvier 2019 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 4 178.61 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-F – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2018

Rapport budgétaire au 31 décembre 2018.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2019-01-R005

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL (O.M.H.) – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE 400 \$

CONSIDÉRANT l'intention de l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil (OMH) d'organiser des activités afin de favoriser la participation des résidents pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT le peu de ressource financière disponible au sein de ce comité et la volonté du conseil d'encourager une telle action communautaire afin d'aider les résidents à sortir de leur isolement ou souvent en manque d'exercice physique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux;

D'accorder une aide financière de quatre cent dollars (400 \$) à l'Association des résidents de l'Office municipal d'habitation à titre d'encouragement à l'organisation des activités pour l'année 2019.

De payer cette somme à même le code budgétaire 02 70190 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Monsieur Germain Gagné, Président
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 7.1

2019-01-R006

ACHAT SUPPLEMENTAIRE DE SEL A DEGLAÇAGE POUR LES CHEMINS D'HIVER SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat supplémentaire de sel à déglacer auprès de Compass Minéraux Canada Corp. pour ces chemins afin de terminer la saison hivernale 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER l'achat supplémentaire auprès de Compass Minéraux Canada Corp. de 140 tonnes de sel à déglacer au coût de 16 440.20 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien des chemins d'hiver.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 33000 635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Compass Minéral Canada corp.
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

POINT N° : 7.2

2019-01-R007

ACHAT SUPPLEMENTAIRE DE SABLE ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour la fourniture de sable abrasif tamisé 0-10 mm pour les chemins d'hiver pour la saison hivernale de 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de sable abrasif tamisé 0-10 mm supplémentaire pour terminer la saison hivernale 2018-2019

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER l'achat supplémentaire de 1000 tonnes de sable abrasif tamisé 0-10 mm au coût de 11 300. \$, le transport au coût de 6 000 \$, les redevances au coût de 580 \$, les frais de manutention au coût de 1 500 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)

c.c. *Transport Heatlie*
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité

POINT N° : 7.3

2019-01-R008

COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE BAC BRUN

CONSIDÉRANT les critères à atteindre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut atteindre lesdits critères;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

D'ajouter 2 collectes supplémentaires du bac brun, soit le 15 février et le 15 mars 2019. Le coût par collecte est de 1 301.77\$ plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 45235 446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)

c.c. *Transport sanitaire Hayes*
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2019-01-R009

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LE REMBLAI DES LOTS 2 623 493, 2 623 495, 2 623 517, 2 623 518, 2 623 520, 2 623 521, 2 824 444, 2 824 445, 2 824 446, 2 973 966, 2 973 967, 2 973 968, 2 973 972, 2 973 973, 2 973 974, 2 973 975, 2 973 977, 2 973 978 ET 2 973 979 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN D'EN FAIRE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour procéder au remblai de la terre;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47;

CONSIDÉRANT que le site s'inscrit dans un milieu agricole homogène et dynamique axé sur les grandes cultures et l'élevage;

CONSIDÉRANT les données de l'Inventaire des terres du Canada, qui indiquent que le potentiel agricole du sol du remblai prévu est de classe 7;

CONSIDÉRANT que le remblai permettra de remettre en culture une parcelle de 8.02 ha;

CONSIDÉRANT que le remblai prévu, n'aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole des lots avoisinants ni même sur les activités agricoles avoisinantes en plus de n'entraîner aucune conséquence sur l'homogénéité des exploitations existantes;

CONSIDÉRANT que les lots 2 623 493, 2 623 495, 2 623 517, 2 623 518, 2 623 520, 2 623 521, 2 824 444, 2 824 445, 2 824 446, 2 973 966, 2 973 967, 2 973 968, 2 973 972, 2 973 973, 2 973 974, 2 973 975, 2 973 977, 2 973 978 et 2 973 979 du cadastre du Québec constituaient un lieu d'élevage et d'épandage existants au 16 décembre 2004, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT le rapport accompagnant la demande à la CPTAQ réalisé par madame Valérie Dulude, ingénieure et agronome pour la firme Logiag, daté du 19 juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques

et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil appuie la demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre le remblai de 8.02 ha sur les lots 2 623 493, 2 623 495, 2 623 517, 2 623 518, 2 623 520, 2 623 521, 2 824 444, 2 824 445, 2 824 446, 2 973 966, 2 973 967, 2 973 968, 2 973 972, 2 973 973, 2 973 974, 2 973 975, 2 973 977, 2 973 978 et 2 973 979 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Propriétaire*
Mandataire
Service de l'urbanisme

POINT N° : 8.2

2019-01-R010

DEMANDE DE PIIA – 009 LOT 5 557 877 : LES PAYSAGES D'INTÉRÊTS IDENTIFIÉS AU PLAN D'URBANISME (LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE AU REVÊTEMENT D'ALUMINIUM DE COULEUR CAFÉ, VERTE ET BRUNE, AVEC SOFFITE, FASCIA ET FENÊTRES EN ALUMINIUM BRUN ET UNE TOITURE DE TÔLE BRUNE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA a été déposée pour le lot 5 557 877, chemin de la Rivière-Rouge sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 8 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le lot 5 557 877 visant la construction d'un bâtiment agricole au revêtement d'aluminium de couleur café, verte et brune, avec soffite, fascia et fenêtres en aluminium brun et une toiture de tôle brune telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Propriétaire*
Service de l'urbanisme

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt des rapports de la bibliothèque des mois de novembre et décembre 2018

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Aucun dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire.

POINT N° : 10.3

2019-01-R011

CERTIFICAT SSL POUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le site web de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil n'a pas de certificat SSL depuis sa mise en ligne;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que le site soit bien référencé sur les moteurs de recherche et pour la sécurité des utilisateurs;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

De procéder à l'achat et l'installation du certificat SSL sur le site web de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par la compagnie Crocus la boîte pour une somme de 275 \$ plus les taxes applicables.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 70190 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Crocus la boîte
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finance et comptabilité*

POINT N° : 10.4

2019-01-R012

RÉPARATION DU PANNEAU ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT la défectuosité du panneau électronique de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, ce qui empêche la diffusion des annonces sur cette plateforme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer une nouvelle carte pour le bon fonctionnement du panneau;

CONSIDÉRANT qu'il y a des frais de transport au coût de 750 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

De procéder à l'installation d'une nouvelle carte pour le bon fonctionnement du panneau.

De payer les frais de transport au montant de 750 \$ plus les taxes applicables.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 70190 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Lumicom
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finance et comptabilité

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE

Aucun dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie.

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 02 pour se terminer à 20 h 03.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2019-01-R013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu :

De lever la séance à 20 h 04 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**